VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1754

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Ville de Deux-Montagnes tenue le 12 juin 2025 le règlement suivant a été adopté ;

Règlement nº 1754 intitulé « *Règlement officialisant certains noms de rues (Règl. 1049.99) ».*

Ce règlement a notamment objet d'ajouter le nom de la rue « Place Fournier ».

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Deux-Montagnes, ce 13 juin 2025.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques